

RESULTATS DE LA CPLU

Pour rappel : la CPLU a notamment pour compétences d'étudier les candidatures des agent(e)s uniquement de droit public, de niveau I à IVA.

Mouvements

1 agent de droit public s'est positionné sur les postes du mouvement n° 1 - 2019.

Poste 2018-6113, niveau II Conseiller(e) Emploi accompagnement/suivi à Vernouillet	François MASSAMBA : Voix pour : 1 SNU - 1 CGT Voix Contre : 2 Etablissement
1 candidature de droit public : mutation	François MASSAMBA est en partage de voix et peut faire appel en CPN.

Points divers :

Les reliquats 2018 de congés des agent(e)s de droit public ont tous été régularisés sur Horoquartz, cette semaine.

La CPLU étudie le recours de deux agents qui avaient eu un refus de leur demande de temps partiel. La Présidente de la CPLU répond que les deux demandes de temps partiel sont acceptées à effet du 1^{er} janvier 2019.

Pour rappel : les demandes de temps partiel pour les agent(e)s de droit public sont à déposer au moins 2 mois avant la date d'effet du temps partiel et la décision écrite et motivée du refus de la Direction Régionale doit parvenir à l'agent(e) dans le mois qui suit pour lui permettre d'utiliser les voix de recours.

La date de la prochaine CPLU n'est pas encore connue.

N'hésitez pas à contacter vos élues CPLU.

Véronique Legrand : v.legrand@pole-emploi.fr Anne Burgy-Santallier : a.burgy-santallier@pole-emploi.fr